Palais du Tau

Restructuration et renouvellement des aménagements intérieurs et de la scénographie du parcours de visite

Restauration de la chapelle palatine

Marchés :

- Lot n°1 : 24.190.156
- Lot n°3 : 24.190.158
- Lot n°4 : 24.190.159
- Lot n°5 : 24.190.160
- Lot n°6 : 24.190.161

Date limite de réception des offres : LUNDI 21 OCTOBRE, à 12h00

Rappel des dispositions de l'article 11 du règlement de la consultation « RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES » :

Pour obtenir des renseignements d'ordre administratifs et techniques qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard, **neuf (9) jours calendaires avant la date et l'heure limites de remise des offres**, une demande sur la plateforme des achats de l'Etat :
https://www.marches-publics.gouv.fr/

La réponse apportée par le pouvoir adjudicateur sera portée à la connaissance de l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier de consultation sur la plateforme des achats de l'Etat (la PLACE) et sera transmise par cette plateforme dématérialisée (la PLACE).

L'attention des candidats est donc attirée sur l'importance de leur authentification et des informations transmises (courriel donné) lors du téléchargement du DCE sur la PLACE qui dispose que :

> ***Attention : Les informations que vous allez saisir sont importantes.***
> *Elles vous permettront tout au long de la procédure de recevoir les informations relatives à la procédure : modifications de dates, rectificatifs/compléments au Dossier de Consultation des Entreprises, etc.*

La réponse apportée par le service sera portée à la connaissance de l'ensemble des candidats ayant retiré un dossier.

Les candidats peuvent se procurer les CCAG et CCTG cités dans le marché auprès de la direction des journaux officiels, les formulaires et les imprimés sont disponibles auprès du site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

I) Question en date du 30/09/2024 :

Question n°1 :

Bonjour, Nous sommes intéressés par le lot Echafaudage. Est-il possible d'obtenir des plans du bâtiment svp? Nous vous remercions par avance. Cordialement

Réponse n°1 :

Les plans DWG ont été ajoutés au DCE.

II) Question en date du 01/10/2024 :

Question n°2 :

Bonjour, Nous souhaitons obtenir les plans en format DWG pour l'étude. Merci de votre retour. Cdt,

Réponse n°2 :

Les plans DWG ont été ajoutés au DCE.

Par ailleurs, le rapport de présentation détaillé de l'opération de restauration de la chapelle palatine a été ajouté au DCE.

I) Question en date du 07/10/2024

Question n°3 : Bonjour, Vous indiquez que les plans en DWG ont été ajoutés, mais nous ne les voyons pas.

Réponse n°3 :

Les plans DWG sont désormais intégrés au DCE.

II) Question en date du 07/10/2024 :

Question n°4 :

Lot 06 Serrurerie - Poste 3.1.1 : la dépose et la repose des éléments mobiles des armatures métalliques existantes est-elle prévue au lot Serrurerie ou au lot Vitrail ?

Réponse n°4 :

La dépose sans conservation des éléments mobiles des éléments mobiles de serrurerie (clavettes, vergettes, feuillards) est à la charge du lot 5 (cf. article 3.1.1 du CCTP du lot 5).

La pose de ces mêmes éléments neufs est à la charge du lot 6 (cf. article 3.1.2 du CCTP du lot 6).

III) Question en date du 09/10/2024 :

Question n°5 :

Le drainage périphérique en pied de chapelle sera effectué à quel moment ? Pour savoir comment appuyer l'échafaudage (sol décaissé avant la pose, sol décaissé seulement après la dépose, ou sol décaissé pendant la mise à disposition de l'échafaudage) ?

Réponse n°5 :

Le drainage périphérique et le pavage autour de la chapelle seront réalisés après dépose de l'échafaudage extérieur.

IV) Question en date du 09/10/2024 :

Question n°6 :

Quelle est la charge admissible du toit terrasse côté Aile du Tau ?

Réponse n°6 :

Cette charge admissible n'est pas connue.

V) Question en date du 09/10/2024 :

Question n°7 :

Qu'entendez-vous par HAUSSE-PIEDS ? (cf cctp et dpgf lot 1)

Réponse n°7 :

Par hausse-pieds, on entend une plateforme individuelle roulante légère (PIRL).

VI) Question en date du 09/10/2024 :

Question n°8 :

Quel pourcentage de compte prorata nous devons inclure dans notre offre ?

Réponse n°8 :

La participation pour le compte prorata peut être valorisée à 1% du montant des travaux. Ces frais doivent être ventilés dans les postes du bordereau et ne doivent pas faire l'objet d'une ligne spécifique.

VII) Question en date du 09/10/2024 :

Question n°9 :

Bonjour,

Suite à notre visite sans personne pour répondre à nos questions sur place, voici les questions que nous aimerions poser dans le cadre de l'appel d'offres :

Poste 3.1.2 : Pourriez-vous nous préciser sur plan, la position de l'armoire électrique TGBT sur laquelle nous devons nous repiquer ?

Y a-t-il un cheminement précis à respecter ? nous préciser les différentes ouvertures vers le bâtiment que nous pouvons utiliser.

Vous trouverez en pièce jointe le plan du site avec repérage des points de raccordement en eau et électricité. Les réseaux doivent cheminer sous protection avec certains passages en aérien en toiture terrasse accessibles.

Poste 3.1.3 : Pourriez-vous nous préciser sur plan, la position de l'arrivée d'eau et de l'évacuation des eaux usées sur lesquels nous devons nous brancher ?

Y a-t-il un cheminement précis à respecter ? nous préciser les différentes ouvertures vers le bâtiment que nous pouvons utiliser.

Voir réponse ci-dessus. Pour l'évacuation un égout passe sous la rue du Cardinal de Lorraine mais une solution autonome est à privilégier.

Poste 3.2.1 - échafaudage intérieur : Pourriez-vous nous confirmer qu'il ne faut pas d'échafaudage intérieur au niveau P(R-1)01 (page 7 et 8 du carnet de plans), pour la restauration des baies de la chapelle basse ? Echafaudage extérieur uniquement.

Le projet prévoit un accès de la face intérieure des baies de la chapelle basse (P(R-1)01) par des hausse-pieds (article 3.2.3 du CCTP du lot 1). Ces hausse-pieds peuvent être constitués de sapines d'échafaudages au droit des baies, avec échelles d'accès, ou de PIRL couvrant la surface intérieure des baies.

Poste 3.2.1 – échafaudage intérieur : à partir de quel niveau vous avez besoin du plancher de travail pour la restauration des parements et voûtes intérieurs ? (Voir repérage en PJ, surface 1 2 ou 3 ?)

NB : Aucun plan de repérage n'a été joint.

Les planchers de travail de l'échafaudage intérieur devront permettre d'accéder à tous les parements verticaux de la chapelle haute ainsi que tous les voûtains de la voûte.

Poste 3.3.3 : Pourriez-vous confirmer que la remise en état ne concerne pas la zone avec le terrassement ci-dessous ?



Nous confirmons. La fosse actuellement ouverte sera rebouchée dans la cadre des travaux de réaménagement intérieur du palais du Tau. La prestation de remise en état du poste 3.3.3 se borne à une remise en état paysagère du site enclos dans la palissade de chantier.

Questions d'ordre général :

Est-ce que la plateforme de livraison sera conservée pour que nous puissions faire la manutention des éléments d'échafaudage intérieur ?

Oui.



Merci d'avance.

VIII) Question en date du 11/10/2024 :

Question n°10 :

Bonjour, Après notre visite de ce jour, des échafaudages sont en cours de montage à l'intérieur de la chapelle, pourriez-vous nous préciser si nous devons apporter des modifications à notre offre pour le lot échafaudage ? Merci d'avance

Réponse n°10 :

Aucune modification n'est à apporter à votre offre pour le lot échafaudage concerné par la présente consultation.

Les échafaudages actuellement en cours d'installation dans la chapelle sont provisoires : ils serviront uniquement à la dépose des vitraux existants de la chapelle haute. Cette dépose sera réalisée entre fin octobre et mi-décembre 2024 : ces échafaudages intérieurs seront démontés à la fin de cette dépose.

IX) Question en date du 17/10/2024 :

Question n°11 :

Bonjour, Un prolongement du délai de réponse est-il envisageable pour ce dossier ? En vous remerciant par avance pour votre retour, Bien cordialement.

Réponse n°11 :

Il n'est pas envisagé de reporter la date de remise des offres. Celle-ci est maintenue au lundi 21 octobre 2024, à 12h00.